

# Bachelier en informatique orientation développement d'applications

<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 44	Fax : +32 (0) 65 40 41 54	Mail : <a href="mailto:eco.mons@helha.be">eco.mons@helha.be</a>
<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : <a href="mailto:eco.montignies@helha.be">eco.montignies@helha.be</a>

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE ID209 Gestion 2			
Ancien Code	ECID2B09ID209	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XIID2090		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons <b>Massimo RAVICINI</b> ( <a href="mailto:massimo.ravicini@helha.be">massimo.ravicini@helha.be</a> ) HELHa Campus Montignies <b>Sandy SALMON</b> ( <a href="mailto:sandy.salmon@helha.be">sandy.salmon@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement a pour objectif de présenter le monde de l'entreprise, ainsi que son environnement économique et structurel.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer et informer**
  - 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets**
  - 2.1 Elaborer une méthodologie de travail
  - 2.2 Planifier des activités et évaluer la charge et la durée de travail liée à une tâche
- Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
  - 3.3 Développer une pensée critique

### Acquis d'apprentissage visés

À l'issue du cours, l'étudiant sera capable de:

- Comprendre le fonctionnement de l'économie nationale et mondiale;
- Tenir un discours économique simple;
- Comprendre et d'analyser l'actualité économique.
- Avoir une vision d'ensemble de l'entreprise, de son fonctionnement et de ses enjeux ;
- Comprendre les enjeux de l'organisation interne de l'entreprise, y compris dans la dimension liée à la communication interne/externe.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECID2B09ID209A Organisation et gestion de l'entreprise 36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### 4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECID2B09ID209A Organisation et gestion de l'entreprise 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

# Bachelier en informatique orientation développement d'applications

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : [eco.mons@helha.be](mailto:eco.mons@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Organisation et gestion de l'entreprise			
Ancien Code	3_ECID2B09ID209A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MIID2091		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Massimo RAVICINI</b> ( <a href="mailto:massimo.ravicini@helha.be">massimo.ravicini@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Le cours vise à poser les bases de la gestion des organisations et à offrir une vue d'ensemble de l'organisation interne des entreprises.

Objectifs du cours:

- Découvrir le domaine de la gestion d'entreprise et du management.
- Donner des outils afin de comprendre la place et le rôle de l'entreprise.
- Aborder l'organisation interne de l'entreprise et ses différentes fonctions: fonction de production, fonction financière,...
- Fournir une connaissance générale des principes et des méthodes utilisés en gestion.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant sera capable de:

- citer et définir les différentes fonctions de l'entreprise;
- expliquer la structure d'une entreprise, notamment sur base d'un organigramme, en présentant le type de structure et ses avantages et inconvénients;
- pour chaque département/fonction étudié/e, expliquer sa raison d'être, ses principes et principales missions.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

La première partie du cours porte sur la diversité des entreprises (statut juridique, secteur d'activité, organigramme, etc.) et présente les différentes fonctions de l'entreprise telles que:

- la fonction marketing
- la fonction de production
- la fonction financière et de comptabilité
- ...

La seconde partie de cours porte sur l'organisation matérielle de l'entreprise: l'organisation des locaux, etc.

### Démarches d'apprentissage

Cours essentiellement magistral mais où une démarche participative et de questionnement de la part des étudiants

est souhaitée.

## Dispositifs d'aide à la réussite

Séance questions - réponses

### Sources et références

Desreumaux, A. (1998), Théorie des organisations, Edition management société.  
Garreau, D., Lezer, A., Perez, P., Roy-Boulestin, D., Sereni, S., (2009), L'aménagement de l'espace de travail : entre théories et pratiques, quels sont les véritables enjeux pour les DRH ?, Université Dauphine Paris.  
Guertaoui, A., Le Goff, L., Marcoux, M., Monin, M. (2003), Gestion et Organisation, Edition Breal.  
Hellriegel, D., Slocum, J-W. (2006), Management des organisations, 2e édition, De Boeck.  
Livian, Y-F. (2005), Organisation - Théories et pratiques, 3e édition, Dunod.  
Menar, C. (1997), L'économie des organisations, Repères.  
Robbins, S. DeCenzo, D., Coulter, M. (2011), Management - L'essentiel des concepts et des pratiques, 7e édition, Pearson Education.  
Soparnot, R. (2009), Management des entreprises - Stratégie, Structure, Organisation, Dunod.

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les étudiants disposent d'un syllabus à compléter.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Examen écrit lors de la session de juin. Les modalités d'évaluation pour la seconde session sont identiques.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

### Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).